

le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DJS 164 Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air au Centre Sportif Suzanne Lenglen (15e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Airparif ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean WUILLERMOZ, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'occupation du domaine public conclue avec l'association Airparif pour l'installation et l'exploitation d'une station de mesure de la qualité de l'air au Centre Sportif Suzanne Lenglen (15e).

Article 2 : Le principe de gratuité est approuvé compte tenu de la nature des missions de l'association.

Article 3: M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.